

■ échos du terrain

BIO-HERBICIDE NON SÉLECTIF

LE BELOUKHA® VIENT D'OBTENIR SON AMM

■ Après 5 ans de développement et plus de 350 essais réalisés en France, y compris dans les départements et territoires d'outre-mer et en Europe, Beloukha® vient d'obtenir son AMM comme nouveau produit de biocontrôle à effet désherbant non sélectif, défanant et dessiccant. À noter que le produit n'est pas encore autorisé en bio. Cette innovation remarquable est développée par la société Jade (Jardin agriculture développement) pour le désherbage et la destruction des rejets de la vigne, le défanage de la pomme de terre, le désherbage du bananier, le désherbage des espaces verts et des jardins d'amateurs.

Issu d'une extraction naturelle (huile de colza) par un procédé strictement physique, ce produit est une préparation naturelle, non sélective des plantes cultivées, dont la substance active est un acide gras ayant des propriétés à action défanante et dessiccante : l'acide nonanoïque, formule moléculaire brute : $C_9H_{18}O_2$. Faisant partie du groupe des acides gras C7 à C20, l'acide nonanoïque (C9), de part son profil tox et écotox, ne présenterait, apparemment, aucun effet préjudiciable sur l'homme, les animaux, l'eau, l'air et l'environnement. Il est seulement classé Xi (irritant pour la peau et les yeux). Il ne laisserait également aucun résidu dans le sol et dans les plantes cultivées avec une très forte biodégradabilité (DT 50 < 2 jours).

Un mode d'action plutôt « mécanique »

Le Beloukha® est un produit strictement de contact. La

partie lipophile de l'acide gras attaque et détruit les membranes des cellules de l'épiderme des végétaux. Cette perméabilisation entraîne une déshydratation quasi immédiate des tissus. L'action du produit est donc très rapide et visible dans les 2 heures qui suivent l'application. En revanche, ce nouveau bioherbicide ne possède aucune action systémique et, de ce fait, il ne détruit pas le système racinaire. En termes d'élimination, son efficacité se résumera donc à une végétation jeune (repousses et levées d'adventices). Pour les autres et surtout les vivaces, il limitera leur développement et retardera les risques de concurrence.

C'est en partie pour cette action mécanique que le produit doit être utilisé plutôt par temps chaud et sec en conditions poussantes et avec une concentration comprise entre 6 et 8 %. Une aubaine pour les agriculteurs en bas volume.

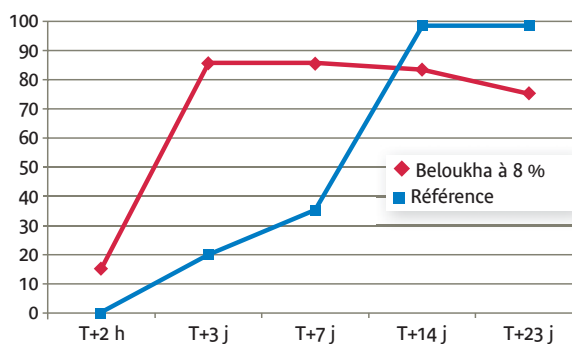
Des premières homologations en vigne, pomme de terre et banane

Au-delà des espaces verts, les premiers usages homologués du Beloukha® sont l'épamprage et le contrôle de l'enherbement de la vigne. À ce niveau les résultats montrent une très bonne efficacité sur les jeunes pampres herbacés non lignifiés. Sur les pampres plus développés et sur cépages vigoureux l'efficacité est moyenne ; une seconde application sera nécessaire. Il est également homologué en défanage de la pomme de terre en association avec le broyage mécanique. D'autres usages

Arvalis a testé pendant 2 ans (2012 et 2013) cet acide gras sur des repousses de colza. Les résultats révèlent une très bonne efficacité. L'atout de ce produit est sa rapidité d'action. Seulement 7 jours après l'application, 80 % des repousses étaient contrôlées. En comparaison, l'application de glyphosate utilisée à 540 et 720 g/ha n'a permis d'obtenir que 40 et 50 % d'efficacité respectivement sur la même période. Cependant après 28 jours, les chiffres s'inversent et l'efficacité du Beloukha tombe à 44 % en moyenne contre 83 % pour le glyphosate à 1,5 l/ha et 91 % à 2 l/ha. Cet essai démontre parfaitement la différence mais aussi la complémentarité possible des deux produits en AC où chacun pourrait trouver sa place pour plus d'efficacité et de respect de l'environnement.



EFFICACITÉ (%) SUR LES ADVENTICES ANNUELLES ET BISANNUELLES DE LA VIGNE (MOYENNE DE 42 ESSAIS)



sont en instance d'extension d'homologation comme le contrôle du salissement dans les jeunes plantations de bananiers mais plus généralement en arboriculture. On devrait aussi pouvoir l'utiliser pour la dessiccation de certaines cultures porte-graines, pour du désherbage localisé en betterave et maïs maïs aussi pour la gestion des couverts.

L'arrivée de ce dessiccant/défanant est une solution innovante qui devrait contribuer à la réduction de l'usage des herbicides et la diminution des IFT chimiques. Il rappelle également par son mode d'action le Paraquat sans ses inconvénients du début du développement du SD dans les années 1980. C'est une très bonne nouvelle pour les réseaux AC. S'il n'est pas le remplaçant du glyphosate, l'arrivée du Beloukha® est cependant une formidable alternative avec des modes d'action très complémen-

taires. Aujourd'hui, et aux vues des informations que nous avons, il est donc possible de penser pouvoir alterner les produits en fonction des conditions de végétation et climatiques afin de gagner en IFT mais également en efficacité. Ce défanant et retardateur de végétation risque également de devenir un atout de taille pour les itinéraires complexes comme le semis sur couvert permanent en offrant la possibilité de stopper la végétation très rapidement sans risque « d'intoxication ou destruction » du couvert. Il pourrait être une opportunité pour tous les agriculteurs en AB qui souhaitent limiter, voire supprimer le travail du sol. C'est enfin une bonne nouvelle pour l'environnement avec une diminution potentielle de l'utilisation de molécules de synthèses mais aussi la possibilité d'une extension plus large des TCS et du SD.

F. THOMAS



AMEUBLISSEUR LOCALISÉ

Pour semis direct
Utilisation en solo ou combiné avec
semoir monograine

JAMMET

45390 ECHILLEUSES

Tél : 02.38.33.60.04 - Fax : 02.38.33.59.74

www.jammet.eu